

---

**PROJET DE RÈGLEMENT NO RV24-5655**

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

---

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV24-5655** intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- QUE lors d'une séance tenue le 25 juin 2024, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV24-5655;
- QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 8 juillet 2024, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- QUE ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
  - de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone commerciale C-0015 de manière à autoriser l'usage « 5833.3 Résidence de tourisme » faisant partie de la classe d'usages C-4 (commerce artériel léger) et prévoir en conséquence les différentes normes applicables à la construction des bâtiments et au lotissement.

La zone commerciale C-0015 inclut 2 terrains situés à l'intersection des rues Saint-Georges et Heriot.

- QUE la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- QUE toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV24-5655 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'autoriser la transformation d'un bâtiment commerciale (bureau) en résidence de tourisme au 112 de la rue Heriot.**

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE**, ce 28 juin 2024.

Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

**PROJET DE RÈGLEMENT No. RV24-5655**

**ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT**

